

Modes de decompte des jours féries

Par tom24, le 09/01/2013 à 20:14

Bonjour a tous,

Mon epouse travaille a temps complet dans un commerce, elle effectue les semaines paires 31h30 (MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI) les semaines impaires 38h30 (LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI)

Elle a 30j de CP acquis

Elle a pris 3 semaines de congés payés en Juillet du 2 Juillet au 20 Juillet (soit 2 semaines impaires, 1 semaine paire et un jour ferié non travaillé) son employeur lui a décompté 18 jours (pour 17 jours ouvrables?)

Elle a pris ensuite un congés du 5 Novembre au 10 Novembre (semaine impaire) son employeur lui a décompté 7 jours (sous prétexte que le Lundi de la semaine paire qui suit doit etre decompté)

Elle a pris un jour isole le 15 Novembre son employeur lui a décompté 1 jour (normal)

Il lui reste donc 4j à prendre selon ce calcul

Je croyais que chaque salarié avait a 25j de CP en jour ouvrés avec ce mode de calcul mon épouse n'en aura que 23 au mieux 24 (tout dépend du décompte des 4 derniers jours)

Qu'en pensez vous? Merci de votre réponse

Par P.M., le 09/01/2013 à 21:17

Bonjour,

Lorqu'ils sont gérés en jours ouvrables, le décompte des congés payés commence le premier jour ouvré qui aurait dû être travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi sauf dimanche et jour férié chômé dans l'entreprise) avant la reprise...

Par ailleurs, la salariée devrait avoir 2 jours de fractionnement puisque sur le congé principal, au moins 6 jours sont pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre...

Il semble que le 14 juillet n'aurait pas dû être décompté

C'est la gestion en jours ouvrés qui ne doit pas être moins favorable que celle en jours

ouvrables...